

Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU CŒUR D'HÉRAULT

~~~~~

Procès verbal  
du Comité syndical du Vendredi 8 Janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 8 Janvier 2021 à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis, à l'invitation du Président en date du 17 Décembre 2020.

|                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents<br>(en présentiel ou en<br>visioconférence) OU<br>représentés | Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Olivier BRUN est représenté par Jacky PEREZ, Claude CARCELLER, Jean-Claude CROS, Béatrice FABRE, Jean-Pierre GABAUDAN, Vincent GAUDY est représenté par Dominique NURIT, Gaëlle LEVEQUE, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Marie PASSIEUX, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL est représentée par Gaëlle LEVEQUE, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Claude VALERO, Claire VAN DER HORST |
| Absents ou<br>excusés                                                          | Sébastien ANDRAL, Bernard COSTE, Julie GARCIN-SAUDO, Jean-Claude LACROIX, Montserrat MARK, Marie-Pierre PONS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Etaient également<br>présents (en<br>présentiel ou en<br>visioconférence)      | Martine BONNET, Daniel JAUDON, Jean-Pierre PUGENS, Françoise OLIVIER                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Invités : 30 - Quorum : 16 - Présents ou représentés : 28- Votants : 24        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

Le Président ouvre la séance en rappelant les règles techniques de bienveillance de la séance vu que la moitié des membres sont en visioconférence.

M. SOTO souhaite au nom du Pays les meilleurs vœux pour affronter cette période agitée et difficile due au COVID.

Le Président confirme toutes les difficultés : économiques, culturelles, sociales et sanitaires en tant qu'élu et qu'il faut rester proche de nos populations.

Il faut changer nos habitudes et comportements et faire face à cette situation.

Le Président salue l'investissement de la commission Santé et informe l'assemblée que la campagne de vaccination va commencer sur l'EH PAD de Lodève et ensuite sur tout le territoire du Cœur d'Hérault.

Mme LEVEQUE félicite tout ce travail très bénéfique pour le Cœur d'Hérault et présente ses meilleurs vœux.

Le Président fait l'appel et vérifie le quorum, celui-ci est atteint.

Une attestation de présence sera transmise aux personnes connectées à distance afin de justifier l'émargement de la séance.

M. JAUDON est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. SOTO fait lecture de l'ordre du jour de la séance.

Monsieur le Président soumet au vote le procès verbal du Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault du vendredi 4 Décembre 2020, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Président fait un point d'information à la suite des dernières actualités du Pays.

**CONCERNANT LA RENCONTRE AVEC LA METROPOLE DE MONTPELLIER**, les retours sont positifs et nos intérêts se rejoignent sur plusieurs sujets :

La mobilité, le projet de « car à haut niveau service », les pôles multimodaux à l'échelle du Pays, le PCAET....

Une coopération et surtout des échanges sont possibles sur l'ensemble des autres pôles d'actions du Pays.

**CONCERNANT LA DEMANDE DE SOUTIEN A LA COMMUNE DE PAULHAN POUR « PETITE VILLE DE DEMAIN »**, 4 communes sont retenues par l'Etat (Clermont, Gignac, Lodève, St André) mais effectivement, alors que la ville de Paulhan remplit tous les critères, elle n'a pas été retenue dans ce dispositif.

A l'unanimité, les élus du Sydel propose la rédaction d'une motion pour apporter le soutien du territoire auprès de la commune de Paulhan.

Mme NURIT prend la parole pour parler des TERRITOIRES ENGAGÉS DANS LA NATURE (TEN), de l'étude de la DREAL et des dispositions existantes en matière d'écologie.

Le Président propose une diffusion des documents et une transmission à nos différentes commissions.

Mme NEIL confirme que la CCVH est déjà engagé en ce sens.

M. PEREZ précise que Le Salagou et Mourèze sont déjà dans cette dynamique et qu'il est important de posséder toutes les informations en cours et le soutien des communautés de communes.

Mme NURIT confirme sa participation et la simplicité de cette démarche.

M. REVEL va transmettre ces documents à l'ensemble de ces communes lors d'une prochaine réunion pour les étudier.

**CONCERNANT LE COURRIER ADRESSÉ À M. LE PREFET POUR SE PORTER CANDIDAT À LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE RELANCE ET DE COHESION ECOLOGIQUE (CRTE) :**

Mme NEGRIER pense qu'au vu des enjeux et de la volonté d'équité des territoires, il est important que la Communauté de communes du Lodévois reste associée au Pays Cœur d'Hérault pour le portage de ce contrat de relance.

La Région Occitanie a adressé un courrier pour soutenir le portage à l'échelle des Pays.

Après plusieurs échanges, il semble que les services de l'Etat soient, dans l'Hérault, favorables à un portage par l'échelle Pays.

Le Président, au vu des discussions, laisse la décision aux instances décisionnaires en affirmant que le souhait est de parvenir à un contrat le plus efficace possible et le plus cohérent pour notre territoire composé de 77 communes.

#### **DÉLIBÉRATION N° 2021-01 : DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET 2020 – BUDGET PRINCIPAL – DM2**

Lecture du rapport par M. BARDEAU.

Présentation et explication de la situation par M. BARDEAU.

***L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.***

#### **DÉLIBÉRATION N° 2021-02 : DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET 2020 – BUDGET ANNEXE**

Lecture du rapport par M. BARDEAU.

Présentation et explication de la situation par M. BARDEAU.

***L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.***

#### **DÉLIBÉRATION N° 2021-03 : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Lecture du rapport par M. SOTO.

Présentation et explication de la situation par M. SOTO.

M. REQUI pense qu'il y a beaucoup d'emplois permanents, certainement au-delà des financements des participations.

Le Directeur, précise que les postes sont généralement ouverts sur des Contrats à durées déterminées calées sur la durée des financements du projet. Le Directeur précise que le Pays est une structure essentiellement tournée vers l'ingénierie, avec très peu d'investissements et de maîtrise d'ouvrage.

M. SOTO ajoute que le projet « agriculture et Forêt » est porté depuis le début par le Lodévois et Larzac et cette embauche est une émanation du Lodévois pour mener à bien la Charte Forestière.

M. REQUI confirme l'utilité de ce poste mais souhaite rester prudent sur les finances.

Le Président confirme également que ce poste est la traduction des travaux menés jusqu'ici et qu'il est bien prévu dans le projet et que bien entendu si nous n'avons pas les financements nous ne pourrions finaliser ce poste.

***L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.***

#### **DÉLIBÉRATION N° 2021-04: PROGRAMME « INNOVATION-ACTION POUR LES TRANSITIONS AGRO-ÉCOLOGIQUES ET ALIMENTAIRES DANS LES TERRITOIRES » - FINANCEMENT FONDATION CARASSO**

Lecture du rapport par Mme VAN DER HORST.

Présentation et explication de la situation par Mme VAN DER HORST.

Mme VAN DER HORST précise que la convention sur 3 ans pour l'obtention de 80.000 €/an pendant 3 ans, n'a pas encore été reçue par les services du Pays, mais que cela ne devrait pas tarder.

Ce projet est en lien avec la charte Forestière mais est orienté vers le Programme Alimentaire.

Mme NEGRIER souligne le gros travail de M. MALAN pour la signature de la charte et que la Forêt et l'Agriculture, sont des axes importants dans la politique du Pays Cœur d'Hérault.

Mme NEGRIER fait part de son enthousiasme sur l'avancée de ce projet et attend l'arrivée de la personne et ne comprend pas les inquiétudes.

M. Soto précise donc, qu'en l'absence de la convention, la validation officielle se fera lors d'un prochain comité syndical.

⇒ **Délibération ajournée en l'absence de transmission de la convention par la fondation Carasso**

## DÉLIBÉRATION N° 2021-05 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Lecture du rapport par M. BARDEAU.

Présentation et explication de la situation par M. BARDEAU sur la base du document de présentation.

M. BARDEAU rappelle que le Pays n'est pas une structure pour porter des investissements lourds mais une structure d'ingénieries de projets.

Il faut aborder les finances avec une vision de projets sur notre territoire et porter notre territoire.

Au vu du contexte particulier, on maintient les équilibres, les projets avec tout de même une certaine importance pour l'avancement de notre SCoT.

Concernant les échanges en bureau et les demandes, le document présente 3 simulations possibles pour les participations SYDEL & SCoT 2021.

Messieurs REQUI et REVEL confirment leur volonté de maintien à la même participation que 2020 lors du Bureau.

M. REQUI souhaite la participation à 7.33€/habitant.

M. REVEL souhaite au vu de la présentation maintenir à 7.47€/habitant.

M. SOTO confirme qu'il représente la plus grosse communauté de communes et que la CCVH se positionne sur une participation de 7.47€ avec la mise à jour de la population.

M. CARCELLER respecte et confirme cette proposition. Au vu de toutes les actions réalisées, au vu de tous ces éléments majeurs cités et accomplis pour améliorer la vie de notre territoire, il souhaiterait que la solidarité ne soit pas un vain mot mais qu'elle s'inscrive dans les faits. Il est bien entendu favorable à la proposition de 7.47€/habitant, qui n'est vraiment pas un gros effort : il ne faut pas faire des comptes d'apothicaire à ce stade et en cette période, mais il faut être des politiques, des hommes avec de réels projets pour accompagner nos territoires.

M. CARCELLER félicite M. REVEL pour sa bonne analyse de la situation.

M. ROIG est favorable pour 7.47€

M. REQUI est favorable finalement pour 7.47€.

M. BARDEAU poursuit la présentation et informe l'assemblée de la diminution de 3 % de la participation du Conseil Départemental.

Concernant le SCoT, Le Président annonce que 2021 sera une année stratégique.

Mme PASSIEUX confirme que les travaux du SCoT devraient aboutir en 2021.

M. SOTO confirme que l'on doit déposer le SCoT en 2021 ; en effet si nous ne respectons pas les dates, cela coutera plus cher au territoire.

M. SOTO en conclusion, souligne qu'en situation de crise, il faut être plus audacieux et aller de l'avant : le pays doit soutenir, être innovant, apporter de l'ingénierie,

***L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité concernant la tenue des débats.***

Les questions diverses sont alors abordées :

⇒ Sollicitation par courrier de la « Table Ovale » d'intégrer la commission économie du Pays :

- Mme FABRE relève qu'il ne faut pas privilégier un réseau de professionnels ou d'entreprises par rapport à un autre.
- Le Président indique qu'il faudra en discuter au sein de la commission « Economie » avant de répondre à cette sollicitation.

⇒ Enfin, le Président informe l'assemblée que le Pays a reçu le Prix de l'Innovation Territoriale décerné par Public Sénat et l'ANPP pour « Picholines.fr »

**Le Président** clôture la séance en remerciant tous les Membres du Comité Syndical du Pays Cœur d'Hérault.

**La séance est levée à 11 h25.**

Secrétaire de séance  
M. Daniel JAUDON

